



Assurance et dégat des eaux

Par **Legrandtoine**, le **05/11/2010** à **05:34**

Bonjour,rrnrnJ'ai un immeuble avec deux appartements.Nous avons fait des travaux au premierrnla rénovation complète par artisan de la salle de bain et notamment du bac à douche.rnLes travaux ayant été mal fait nous avons eu un deuxième dégat des eaux dont les travaux ont été entièrement pris en charge par mon assureur.L'expert de cette assurance m'a indiqué une société qui a refait tous les travaux.rnNeuf mois après et ayant des locataires dans les deux appartements nous avons encore eu un dégat des eaux pour un mauvais montage du bac à douche.rnVu les dégâts j'ai fait réparer moi-même et mis cette fois-ci une cabine de douche.En effet la société qui a fait les derniers travaux était prête à refaire les rntravaux mais vu le montant du devis il n'était pas possible que ce soit bien fait et nous allions tomber encore dans du bricolage.J'ai quand même fait une déclaration à mon assureur ainsi qu'aux assurances de chacun des locataires.rnIl n'y a donc pas eu de passage d'expert!!rnEst il possible que je puisse me faire rembourser une partie des travaux par une assurance???

rnMerci